

GARAGE SOURGET S.A.S.

RÉPARATEUR AGREE PEUGEOT



PEUGEOT

S.A.S au capital de 972 777€
 RCS Rennes 412 010 498 - Siret : 412 010 498 00027 - NAF 4520 A
 N° ID TVA : FR 82 412 010 498
 IBAN BPO FR76 1380 7006 5711 0210 6485 131
 BIC / SWIFT: CCBPFRPPNAN

14, rue Jules Vallès (Cleunay)
 CS 93922 - 35039 Rennes Cedex
 Tél. +33 (0)2 99 67 02 67
 E-mail sourget@sourget.fr

MR TANGUY PIERRE
 27 RUE DES TRENTE
 35000 RENNES

DUPLICATA FACTURE du : 15/05/2020

Page :1/1

CHEQUE Echéance le : 15/05/2020

Magasinier : DORYSE LE GUEN TVA :

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.		N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande	
140404	20037							442787	
Désignation			N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 442787 DU 15/05/2020 **									
T02 D7			YPU701	1,00	4	415,83	0,00	415,83	415,83
N° SERIE 415000303									
SACOCHE DBL P.BAG BG/GR			C9450336-BG	1,00	4	75,00	0,00	75,00	75,00
HEDA									
				Total hors taxe		Montants T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration		Total T.T.C	
PI : 490,83				490,83		(4) 20,000		589,00	
MO : 0,00									
DIV : 0,00									

Coupon à joindre à votre règlement		
N° Document	N° Client	N° Commande
140404	20037	442787
Echéance le :	15/05/2020	
15/05/2020	589,00	

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date aux taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

